



**Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer**  
**Membre de European Anglers Alliance**



**European Fishing Tackle Association**

**Le 31 juillet 2018**

**Mr Karmenu VELLA**  
**European Commissioner for the Environment, Maritime Affairs**  
**and Fisheries European Commission**  
**Rue de la Loi / Wetstraat 200**  
**B-1049 BRUSSELS**  
**BELGIUM**

**Objet : Dossier bar : mesures 2018**  
**Votre réponse à la demande des députés français ([en pièce jointe](#))**

Monsieur le Commissaire,

Nous avons été extrêmement surpris par la teneur de votre réponse en date du 25 juillet 2018 qui traduit pour le moins une inquiétante méconnaissance du dossier cité en objet.

En décembre dernier, suite à vos propositions reposant sur des données de prélèvements de la pêche récréative anormalement surévaluées, les ministres des pêches européens ont voté une interdiction de la pêche de loisir du bar au nord du 48<sup>ième</sup> parallèle. Nous avons, à plusieurs reprises, alerté vos services sur le caractère erroné et infondé des chiffres sur lesquels reposaient vos propositions. Cette situation inacceptable a donc fait l'objet d'une requête motivée devant la Cour de Justice Européenne.

Certains ministres, et nous les en remercions, avaient souhaité que les mesures prises en décembre 2017 soient éventuellement modifiées en fonction des nouvelles données que le CIEM était censé fournir au cours du premier trimestre 2018.

Celles-ci ont finalement été publiées fin juin 2018 ; elles confirment ce que nous n'avons jamais cessé de dire et d'écrire. Les prélèvements réels sont presque dix fois inférieurs aux chiffres initialement pris en compte et anormalement surévalués, à tel point qu'ils laissent planer le doute sur les motivations ou les compétences des services qui en étaient à l'origine !

Face à cette situation, nous vous demandons, Monsieur le Commissaire, compte-tenu des graves dysfonctionnements constatés, de prendre une mesure d'urgence de manière à lever l'interdiction actuelle qui frappe injustement les pêcheurs de loisir européens et pénalise fortement les filières halieutique et nautique. Certaines entreprises des secteurs concernés se trouvent d'ores et déjà dans une situation économique alarmante pour leur avenir proche.

Face à nos demandes raisonnables et justifiées, vous nous opposez une inacceptable et incompréhensible fin de non-recevoir.

Vous comprendrez donc le désarroi et la colère qui nous animent. Comme ont pu vous le souligner de nombreux responsables français et étrangers, c'est exactement ce genre d'attitude, distante et brutale, qui suscite une désaffection croissante de nos citoyens pour l'Europe et qui favorisent tous les populismes...

Où sont donc la justice et la probité que nous attendons de l'Europe et de ses services ?

Pour les toutes les raisons légitimes évoquées ci-dessus, nous vous demandons instamment de reconsidérer votre position et de lever sans délai l'interdiction actuelle concernant la pêche de loisir du bar au nord du 48<sup>ième</sup> parallèle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire européen, l'expression de notre considération distinguée.

JC Bel, CEO EFTTA



J Kiffer, Président de la FNPP

